

LE GUIDE D'INFORMATIONS PRATIQUES



SICAE Somme et Cambrasis



VOTRE FOURNISSEUR ET DISTRIBUTEUR D'ÉNERGIE

Les SICAE ont été créées après la Première Guerre Mondiale, afin de contribuer à l'électrification du milieu rural.

Entreprise à statut coopératif, la SICAE Somme et Cambrais est investie de missions de service public de distribution et de vente d'énergie aux tarifs réglementés, dans le cadre des contrats de concession, pour 185 communes des départements de la Somme et du Nord, ce qui représente plus de 30 000 clients.

Notre volonté est d'apporter à nos clients un service public de proximité, en assurant la construction, l'entretien et la modernisation des réseaux électriques haute et basse tension, les branchements et raccordements, ainsi que les dépannages.

Acteur investi dans le développement de notre territoire et des énergies renouvelables, nous proposons des services d'éclairage public à destination des collectivités ou encore une offre de maintenance de panneaux photovoltaïque pour les particuliers et les professionnels.

Nous avons également à coeur d'accompagner nos clients qui peuvent être confrontés à une situation de précarité énergétique, en proposant de nombreuses mesures d'aides financières.



sicae

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES



SOMMAIRE

1

VOTRE CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉNERGIE

- Ouverture du marché **4**
- Souscrire, modifier ou résilier votre contrat **5**
- Connaître les tarifs réglementés de l'électricité **6**
- Comment définir votre puissance et votre tarif ? **7**
- Le développement du gaz **8**

2

MODES DE RÉGLEMENT ET FACTURATION

- Choisir les modes de règlement **9-10**
- Suivre vos consommations **10**
- Comprendre votre facture **11**

3

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET SÉCURITÉ

- Maîtrise de l'énergie **12**
- Astuces économies d'énergie **13**
- Connaître la sécurité de votre installation **14**
- Les bons réflexes en cas de dysfonctionnement **16**

4

NOS SERVICES ET CONSEILS

- Obtenir des services, des conseils **17**
- Offre photovoltaïque SUNSHINE **18**
- Site internet, agence en ligne et réseaux sociaux **19**

Ouverture du marché

**Vous souhaitez opter
pour un tarif réglementé
dont le prix est fixé par
les pouvoirs publics**

**Vous souhaitez obtenir un
contrat au prix du marché**

**TARIF BLEU
SICAE SOMME ET CAMBRAISIS**

AUTRE FOURNISSEUR

**REMPISSEZ
UN BULLETIN DE
SOUSCRIPTION
DISPONIBLE AUPRÈS
DE VOTRE AGENCE
OU SUR
LE SITE INTERNET**

**CONSULTEZ
LA LISTE DES
FOURNISSEURS
D'ÉLECTRICITÉ**
www.energie-info.fr

Souscrire, modifier ou résilier votre contrat

Vous emménagez dans un logement déjà existant :

Quelques jours avant votre entrée dans le logement, renseignez le bulletin de souscription que vous trouverez sur notre site internet ou en vous rendant en agence, nous nous engageons à intervenir afin de rétablir la fourniture d'électricité.

Vous construisez :

Après une étude technique, nous vous adressons un devis de raccordement. Après acceptation de celui-ci et réalisation des travaux qui vous incombent, nous réalisons votre branchement.

Lorsque les travaux de branchement seront réalisés et dès réception de l'attestation de conformité délivrée par l'organisme "Consuel", envoyée par vos soins, la mise en service peut être établie.

Vous souhaitez modifier votre contrat (puissance, options,...) :

Vous devez remplir un bulletin de souscription en remplissant la case de votre choix. Vous pouvez également vous référer à nos conditions générales de vente, qui vous ont été remises lors de votre souscription, ou disponibles sur notre site internet.

Vous quittez votre logement :

Durant les jours qui précèdent votre départ, vous devez nous informer par courrier ou e-mail de votre souhait de résilier votre contrat. Nous organiserons la relève de votre compteur afin de solder votre compte.



Connaître les tarifs réglementés de l'électricité

Les tarifs réglementés de l'électricité sont fixés par les pouvoirs publics. Ces tarifs prennent en compte deux critères :

LA PUISSANCE SOUSCRITE

Nous mettons à votre disposition la puissance que vous souhaitez dans les limites imposées par les contraintes de réseau.

L'OPTION TARIFAIRE

Le prix de l'électricité varie en fonction de l'option tarifaire que vous choisissez :

• Base

Elle comporte un prix unique du kWh, quelle que soit l'heure ou la période de l'année.

Notre conseil : *L'option base est recommandée pour de faibles consommations, tout particulièrement si vous ne disposez pas d'appareils de chauffage électrique ou d'un chauffe-eau électrique.*

• Heures creuses

Chaque journée est composée de 8 heures dites creuses à prix réduit et de 16 heures dites pleines.

Notre conseil : *cette option correspond à vos besoins si vous disposez dans votre résidence principale d'appareils de chauffage électrique, d'un chauffe-eau électrique ou d'appareils programmables.*

Comment connaître ses horaires d'heures creuses ?

Vous ne vous souvenez plus de l'heure à laquelle votre compteur passe en heures creuses ?

Retrouvez l'information en 2 clics sur notre site internet www.sicaesomme.fr.

Rendez-vous en haut à droite de la page d'accueil, dans l'onglet :

→ **“Couleur temps/EJP”**

→ **“Sélectionnez votre ville”**

et cliquez sur votre commune dans le menu déroulant.

• Tempo

Cette option propose des heures creuses et des heures pleines chaque jour, ainsi qu'un prix du kWh variable selon la période de l'année :

- 300 jours bleus à des prix avantageux.

- 43 jours blancs, à des prix moyens, proches de l'option “Heures creuses”.

- 22 jours rouges (entre le 1^{er} novembre et le 31 mars) à un prix plus élevé.

Notre conseil : *Choisissez l'option tempo si vous pouvez utiliser une autre source d'énergie pour vos appareils de chauffage et suspendre le fonctionnement de vos appareils électriques durant les jours “rouges”. Il est fortement recommandé de procéder à l'installation d'un gestionnaire d'énergie.*

Contactez votre conseiller qui vous aidera à faire une estimation annuelle de vos besoins et réalisera une simulation tarifaire, ou rendez-vous sur notre site internet afin de réaliser votre estimation. Ce service gratuit vous permet de choisir le tarif le mieux adapté à votre consommation. Lorsque vous choisissez une option tarifaire, vous vous engagez pour un an.

CES TARIFS INTÈGRENT DEUX ÉLÉMENTS :

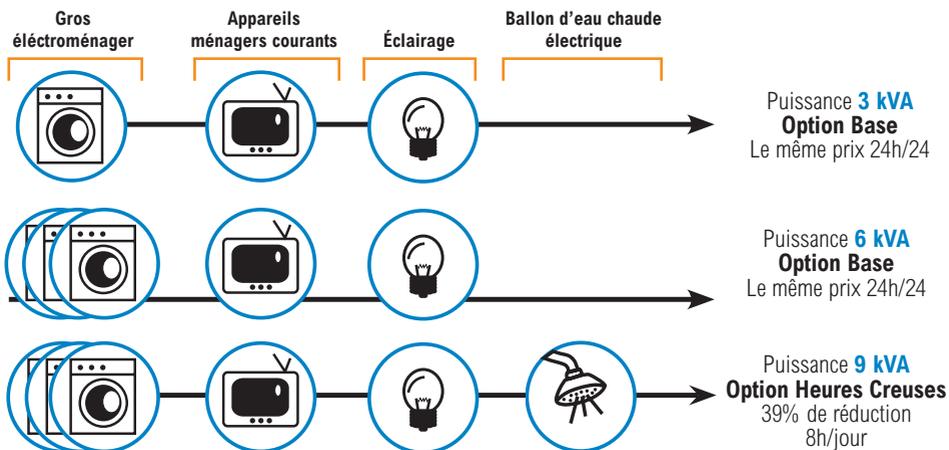
- Le transport et la distribution qui correspondent aux coûts de construction, d'exploitation et d'entretien des lignes électriques qui acheminent le courant.

- La fourniture de l'énergie qui correspond aux coûts de production et de commercialisation de l'électricité.

Comment définir votre puissance et votre tarif ?

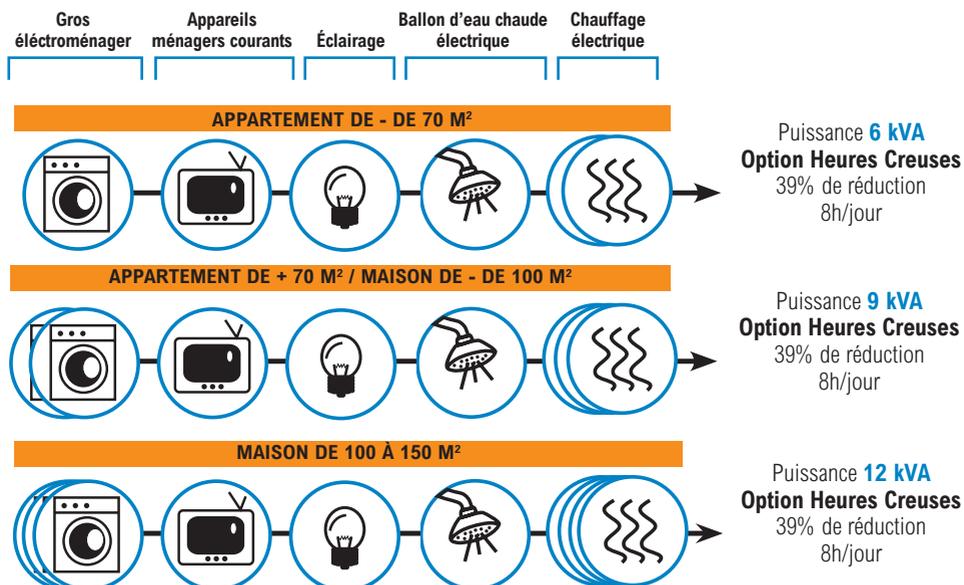
SI VOTRE CHAUFFAGE N'EST PAS ÉLECTRIQUE

La puissance de votre abonnement dépend essentiellement de **vos équipements**.



SI VOUS DISPOSEZ DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

La puissance de votre abonnement dépend essentiellement de **votre logement**.



Le développement du gaz

Le 8 juin 2007, la SICAE a obtenu l'agrément du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable pour devenir opérateur gazier. Cet agrément fait suite à sa réponse à un appel d'offre pour une délégation de service public sur la commune de Sailly-Saillisel. Depuis, elle ne cesse de se mettre au service du public en faveur de l'aménagement du territoire.

Pour assurer sa mission, la SICAE a formé ses équipes et investi dans du matériel afin de proposer à ses clients, situés principalement en zone rurale, de bénéficier d'une énergie en réseau comparable à celle proposée dans les zones urbaines.

Elle a continué d'accroître sa zone d'action en répondant et en remportant de nouveaux appels d'offres en 2008, 2009, 2010 et 2014.

En avril 2022, 25 communes étaient desservies dont 5 en gaz naturel et 20 en gaz propane. Cela représente 55 kilomètres de réseau.

La SICAE, a pour objectif depuis plus de 100 ans d'apporter des services équivalents, voire complémentaires à ceux dont peuvent bénéficier les habitants des zones urbaines en assurant la sécurité des biens et des personnes.



DESSERTES RÉALISÉES

Gaz propane

Communes :

BRAY SUR SOMME, BRIE, COMBLES, CONTOIRE HAMEL, DAVENESCOURT, EPEHY, GENTELLES, HARGICOURT, HATTENCOURT, HEMEVILLERS, HEUDICOURT, MÉZIÈRES EN SANTERRE, NURLU, ORESMAUX, PIERREPONT SUR AVRE, PROYART, ROISEL, SAILLY-SAILLISEL, TILLOLOY, YTRES

Longueur de réseau : 33 912 m

Pour 404 utilisateurs

Gaz naturel

Communes :

ARVILLERS, HERBÉCOURT, LE QUESNEL, MARCELCAVE, VRÉLY

Longueur de réseau : 21 838 m

Pour 278 utilisateurs

Choisir les modes de règlement

Différents moyens de paiement vous sont proposés pour régler votre facture d'électricité, parmi lesquels :

LE PRÉLÈVEMENT

Le montant de votre facture est prélevé sur votre compte selon votre choix le 1^{er}, le 10 ou le 15 du mois, après la date d'émission de votre la facture.

Comment être prélevé ?

Tout simplement en nous retournant un imprimé (disponible à votre accueil clientèle) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

LA MENSUALISATION

Pourquoi vous mensualiser ?

- pour éviter une variation trop importante entre vos factures d'été et celles d'hiver.
- pour ne plus vous soucier de vos règlements.

Les caractéristiques de la mensualisation :

- votre facture d'énergie est répartie de manière équilibrée.
- vous réglez chaque mois un montant régulier, fixé pour 10 mois et prélevé automatiquement sur votre compte le 1^{er}, 10 ou 15 du mois.

- vous êtes remboursé si votre consommation a été inférieure à vos prélèvements. Dans le cas contraire, un prélèvement sera effectué sur le onzième et le douzième mois, si nécessaire, pour régulariser votre consommation annuelle.

- dans tous les cas, nous vous tenons informés de l'évolution de votre consommation.

Comment se mensualiser ?

Tout simplement en nous retournant un mandat de prélèvement SEPA disponible en agence ou sur notre site internet.

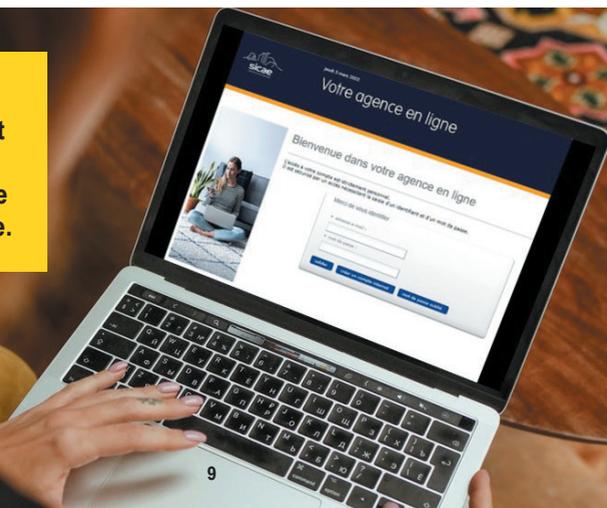
LE CHÈQUE OU L'ESPECE

Vous nous faites parvenir votre chèque soit par courrier, soit en le déposant dans votre agence. Pour l'espèce, le règlement s'effectue dans votre agence.

LA CARTE BANCAIRE

- Via votre agence en ligne : www.sicaesomme.fr
- En accueil ou par téléphone

Connectez-vous à votre espace client afin de régler votre facture en ligne de manière sécurisée.



Choisir les modes de règlement

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement.

Le chèque énergie est attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage.

Il est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. Il n'y a aucune démarche à accomplir pour le recevoir.

Il est à noter qu'en 2021, cette aide de l'Etat s'est ouverte aux personnes hébergées en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie et en établissement et unité de soins longue durée.



Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : www.chequeenergie.gouv.fr rubrique bénéficiaire / vérifier mon éligibilité.



Suivre vos consommations

QUAND VOS COMPTEURS SONT-ILS RELEVÉS ?

Tous les 6 mois, un releveur passe pour enregistrer les chiffres, appelés index, affichés par votre compteur électrique.

Ces index sont ensuite utilisés pour calculer le montant qui vous sera facturé au titre de votre consommation d'énergie.

Chaque année, vous recevez 2 factures sur index réels à partir des index relevés sur votre compteur et 2 factures intermédiaires calculées par rapport aux consommations de l'année précédente sur la même période ou, à défaut, par rapport à des consommations moyennes.

Pour plus de souplesse et de tranquillité, vous pouvez opter pour le service "relevé confiance".

Pour plus d'informations, référez-vous à nos conditions générales de vente ou à la page 17 du présent guide.

QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS ÊTES ABSENT ?

- Si votre compteur est accessible ou si vos équipements permettent la relève à distance, votre consommation pourra être enregistrée.
- Si votre compteur est situé à l'intérieur d'un local fermé, votre consommation ne pourra pas être enregistrée. Il vous suffit d'effectuer vous-même le relevé de votre consommation et de le communiquer :
 - Soit par téléphone,
 - Soit par courrier en retournant la carte d'auto-relève déposée à votre attention.
 - En vous connectant sur votre agence en ligne.

N.B. : Il est toutefois indispensable qu'au moins une fois par an, un relevé soit effectué par un de nos agents.

Dans le cas où la relève annuelle des données de votre comptage est impossible, contactez votre conseiller clientèle.

Comprendre votre facture


 SICAE de la Somme et du Centre-est
 11, Rue de la République
 CS 4008 ROUEL - 80208 PERONNE CEDEX
<http://www.sicaesomme.fr>
 RCS - Annuaire - SIRET : 796 864 562 0015
 N° de TVA Intracommunautaire : FR 80 796 864 562

facture d'électricité tarif bleu

Dépannage-urgences 24h sur 24
03.22.86.45.45

Référence PDS : 80752/E10004911 06

M JULIEN DUPONT
8 RUE DU PONT
41000 BLOIS

Votre contact

Votre contact : **03.22.86.45.45**
 T1, rue de la République - 80208 ROUEL
 Du lundi au jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h00
 Le vendredi : 8h30-12h00

Votre référence à rappeler : 0020000105203

contrat n° 357 client titulaire : M JULIEN DUPONT espace de livraison : 8 rue du Pont BLOIS offre : tarif bleu service : heures pleines / heures creuses puissance souscrite : 6 kVA réglage de la protection : 30 A type de compteur : électronique	facture n° 223779 du 01/12/2021 électricité du 25/08/2021 au 09/11/2021 : 1 037 kWh calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)
--	---

Votre contrat

total HT	136,03 €
TVA	25,96 €
autres taxes	38,81 €
total TTC	204,80 €

Montant à payer en Euros

Prélèvement à partir du 17/12/2021

historique de consommation					
Les valeurs estimées sont présentées en italique.					
kWh	nov 20	dec 21	mai 21	août 21	dec 21
tp	635	667	722	683	592
pc	395	258	278	464	445
total	1 030	925	999	1 147	1 037

Votre historique en kWh

rappel de vos coordonnées bancaires
 Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.
 Nom du titulaire : DUPONT JULIEN
 Référence Mandat : ****
 IBAN (FR International) : ****
 BIC : ****

part fixe	€ / an		montant en €
part fixe de 1 septembre 2021 au 30 novembre 2021 (puissance souscrite de 6 kVA - 3 ans)	17,60	17,60	23,40

part variable	€ / kWh		montant en €
indices tarifs	autres index	nombre index	
de 23/08/2021 au 09/11/2021	et autres indices	de index	
heures pleines	85 748	85 776	1
heures creuses	81 402	51 846	1
			645
			500
			0,1193
			70,03
			30,00

total HT	montant		total TTC
base départementale	1,037	0,00315 € / kWh	3,44
base communale	1,037	0,0080 € / kWh	8,40
csp	1,037	0,0235 € / kWh	23,33
de	23,32	21,97 %	8,16
taxe réduite	34,96	5,50 %	1,90
im	140,28	20,92 %	23,05
total TTC			204,80

Détail de vos consommations

communication

- part achèvement HT : 87,88 €
 Cette facture ne vous dispense pas du règlement du montant antérieur et ne tient pas compte d'un éventuel décompte en cours.
 Pour éviter les factures estimées, contactez-nous à votre agence en ligne afin de nous communiquer vos index entre le 10 et le 15 du mois.
 Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie avec le service d'information des pouvoirs publics, N° Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou www.energie-info.fr. Vous avez, également, à votre disposition un comparateur d'énergie à l'adresse <https://comparateur-offres.energie.fr>.
 En cas de litige lié à l'exécution du contrat, à votre réclamation écrite après avis de la SICAE de la Somme et du Centre-est n° pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie (www.energie-mediateur.fr).
 En application de l'Article R333-10 du code de l'Énergie, l'origine de l'électricité commercialisée en 2020 se répartit comme suit :
 - 74,5 % Nucléaire
 - 9,9 % Autres Énergies renouvelables
 - 7,7 % Gaz
 - 7,2 % Hydraulique
 - 0,4 % Fioul
 - 0,3 % Charbon
 La fourniture d'un kWh a induit en 2020 :
 - l'émission de 61,6 grammes de dioxyde de carbone (CO2)
 Votre facture est à conserver au minimum 5 ans.
 Horaires des Heures Creuses : CEB : 23h00 A 7h00 (code : DN)

Détail des taxes et contributions

Informations diverses

Maîtrise de l'énergie

DIMINUEZ VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE AVEC QUELQUES GESTES SIMPLES :



Votre réfrigérateur / congélateur :

- ✓ Ne laissez pas la porte ouverte trop longtemps.
- ✓ Dégivrez fréquemment : la consommation d'électricité augmente dès 5 mm de givre et à 4 cm, elle double.
- ✓ Vérifiez l'étanchéité des joints pour éviter les formations de givre et la surproduction de chaleur de votre compresseur.
- ✓ En cas d'absence prolongée, débranchez vos appareils, videz-les et nettoyez-les. Laissez ensuite leurs portes ouvertes pour éviter tout risque de moisissure ou de mauvaises odeurs.



Votre four :

- ✓ Un joint défectueux entraîne rapidement des déperditions de chaleur : pensez à les vérifier régulièrement.



Votre lave-vaisselle :

- ✓ L'utilisation des programmes "éco" ou "demi-charge" peut faire économiser 25% d'électricité.
- ✓ Attention aux cycles "intensifs" ou "spécial casseroles" : ils consomment 40% de plus que les cycles normaux.



Votre lave-linge :

- ✓ Préférez les programmes basse température : un cycle à 30°C ou à 40°C consomme trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.
- ✓ Pensez à utiliser la touche "éco" ou "1/2 charge". Si votre appareil n'a pas la fonction 1/2 charge, évitez de faire fonctionner votre lave-linge à moitié vide.



Votre téléviseur :

- ✓ Votre appareil, laissé en veille, peut vous faire dépenser plus d'électricité que lorsqu'il est allumé. Nous vous conseillons de l'éteindre quand vous ne l'utilisez pas. 20h de veille = 4h d'utilisation.



Votre éclairage :

- ✓ Les lampes basse consommation, aussi appelées lampes à économie d'énergie, sont recommandées dans les pièces à vivre qui restent le plus souvent allumées comme la cuisine, le salon ou la chambre des enfants.
- ✓ En revanche, elles supportent mal les allumages et extinctions répétés et sont donc à éviter pour un "va et vient", dans un couloir par exemple.

Astuces économies d'énergie

CUISINE : AVIS D'EXPERT

- 👉 Nettoyez votre four régulièrement. Pour plus d'économies, programmez le nettoyage de votre four pendant les Heures Creuses ou profitez que votre four soit déjà chaud pour lancer le nettoyage.
- 👉 Évitez d'ouvrir la porte de votre four inutilement, car la température chute de 50°C à chaque ouverture.
- 👉 Choisissez des revêtements foncés pour vos plats car ceux-ci accumulent mieux la chaleur. La porte tempérée : avec une triple voire quadruple épaisseur du verre du hublot, elle garantit une cuisson plus homogène tout en limitant les déperditions de chaleur.

- 👉 Choisissez des récipients conçus pour la cuisson à l'électricité, à fond plat et épais. Attention, les plaques à induction nécessitent une batterie de cuisine adaptée !
- 👉 Adaptez les récipients en fonction de la taille des foyers : diamètre au moins égal à celui du foyer.
- 👉 Pensez à éteindre les plaques électriques en fonte avant la fin de la cuisson.
- 👉 Chaque fois que c'est possible, placez un couvercle sur les plats en cours de cuisson pour éviter toute perte d'énergie.

BIEN VIVRE CHEZ SOI : AVIS D'EXPERT

- 👉 Dépoussiérez vos appareils de chauffage.
- 👉 Réglez de manière identique les émetteurs de chaleur qui se trouvent dans la même pièce.
- 👉 La position "éco" vous permet d'abaisser la température de 4°C, en cas d'absence notamment (un soleil = température de confort ; une lune = température réduite - 4°C).
- 👉 Ne réglez pas votre thermostat au maximum, la température n'augmente pas plus vite.
- 👉 Ajoutez un système de programmation pour optimiser votre confort.
- 👉 Isoler la toiture.

- 👉 Posez des fenêtres et portes isolantes.
- 👉 Isolez les murs et le sol.
- 👉 Entretenez les joints d'étanchéité aux portes et fenêtres.
- 👉 Ouvrez vos fenêtres cinq minutes par jour, cela suffit pour renouveler l'air. Coupez vos émetteurs de chaleur.
- 👉 N'entravez pas la ventilation, nettoyez les bouches d'entrée et de sortie d'air.
- 👉 Choisissez une VMC économique double flux ou hygroréglable.

SALLE DE BAIN : AVIS D'EXPERT

- 👉 Dans la mesure du possible, installez votre chauffe-eau dans une partie chauffée du logement. Si ce n'est pas le cas, l'isolation de la tuyauterie est vivement recommandée.
- 👉 Faites fonctionner votre installation prioritairement en heures creuses à l'aide d'un contacteur jour/nuit. Si votre chauffe-eau est situé à plus de 8 mètres du robinet le plus éloigné, étudiez la possibilité de mettre un chauffe-eau de petite capacité pour limiter le temps d'attente au robinet.

- 👉 La formation de tartre sur les résistances est source de mauvais fonctionnement et de surconsommation. Pour une garantie de sécurité et de qualité, choisissez un chauffe-eau "NF électricité Performance catégorie B".
- 👉 Votre thermostat est réglé en usine à 60-65°C, vous pouvez faire régler cette température, mais évitez de descendre en-dessous de 50°C pour empêcher le développement des bactéries.

Connaître la sécurité de votre installation

Votre installation électrique, qui commence après le disjoncteur de branchement, est sous votre entière responsabilité.

La sécurité de votre installation repose sur trois principes :

- 1 – La qualité de sa réalisation
- 2 – Le maintien en bon état
- 3 – L'utilisation adaptée des appareils

Le circuit électrique est composé des éléments suivants :

- **Un disjoncteur principal**

Il permet de couper le courant sur l'ensemble de l'installation en cas de court-circuit, de défaut d'isolement ou en cas d'appel d'une puissance supérieure à celle de votre abonnement.

- **Une protection différentielle**

Elle protège les personnes contre les défauts d'isolement électrique.

Si le disjoncteur principal n'est pas différentiel, un interrupteur différentiel doit être installé en tête de l'installation.

- **Une protection des circuits électriques**

Après le disjoncteur, votre installation se divise en plusieurs circuits. Ceux-ci sont protégés par un coupe-circuit qui peut être : une cartouche fusible ou un disjoncteur divisionnaire.

- **Le câblage de votre installation**

- **Les prises de courant** qui doivent être reliées à la terre (reconnaissables par leur broche métallique).

- **Un circuit de terre**

Il sert à écouler à la terre une fuite de courant due à un défaut d'isolement et à provoquer l'ouverture du disjoncteur différentiel.





QUELQUES CONSEILS

- Exigez du matériel électrique conforme aux normes et règlements en vigueur, portant la marque NF.
- Si vous constatez qu'un fil est dénudé, ne le touchez pas.
- Si vous décidez d'intervenir sur votre installation électrique : positionnez votre disjoncteur principal sur "arrêt" et ouvrez les coupe-circuits divisionnaires.
- Vérifiez que les circuits électriques de la salle d'eau et des prises de courant sont protégés par un dispositif différentiel de 30 mA.

Si vous souhaitez faire vérifier que votre installation répond aux impératifs de sécurité, contactez **PROMOTELEC**, spécialiste du contrôle des installations électriques intérieures qui réalisera un **Diagnostic Confiance Sécurité** au **0 825 046 777**.

AGRÈMENTS ET LABELS

- **Les attestations de conformité CONSUEL** (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité).

Lorsqu'un logement vient d'être construit ou qu'il a subi une rénovation totale et/ou ayant occasionné l'interruption de la fourniture d'électricité, son installation électrique doit être contrôlée par le Consuel, avant la mise en service. Votre installateur électricien se charge de toutes les démarches.

- **Les labels PROMOTELEC**

Si vous souhaitez avoir l'assurance d'un chauffage électrique de qualité et d'une installation électrique particulièrement soignée, exigez de votre installateur électricien un label PROMOTELEC.



Les bons réflexes en cas de dysfonctionnement

Avant de faire appel à votre installateur, détectez vous-même certaines pannes.

En cas de coupure totale de l'électricité dans votre logement :

1• Il n'y a plus d'électricité dans votre voisinage, et votre disjoncteur est sur la position "marche".

C'est une panne de secteur => Attendez simplement le retour du courant. Si la panne se prolonge, prévenez la SICAE au numéro de dépannage figurant sur vos factures.

2• Il y a de l'électricité dans votre voisinage, et votre disjoncteur est sur la position "marche".

Pour détecter si la panne vient de votre installation => procédez à l'étape ci-dessous «Pour trouver la cause du dysfonctionnement».

Si le problème persiste => veuillez contacter la SICAE au numéro de dépannage figurant sur vos factures.

3• Il y a de l'électricité dans votre voisinage, et votre disjoncteur est sur la position "arrêt".

La panne est limitée à votre logement => Trouvez la cause du dysfonctionnement et remettez votre disjoncteur sur "marche".

Pour trouver la cause du dysfonctionnement :

1 Interrompez l'alimentation électrique avec votre disjoncteur principal situé à côté de votre compteur SICAE, en positionnant votre disjoncteur sur «0».

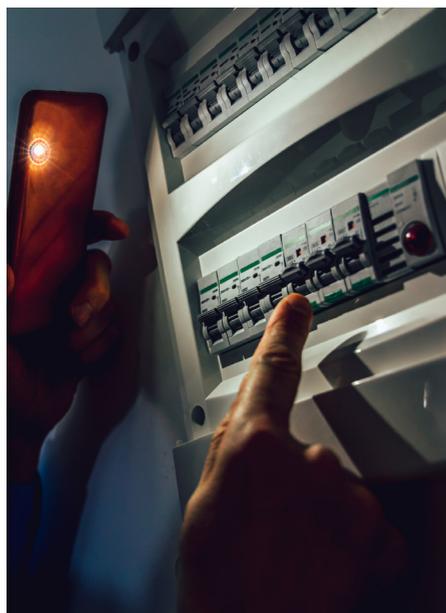
2 Dirigez-vous vers votre tableau électrique et abaissez l'ensemble de vos disjoncteurs et porte-fusibles.

3 Remettez en service l'alimentation électrique avec le disjoncteur principal (placer le sur le "1") et remontez les porte-fusibles ou disjoncteurs un à un sur votre tableau électrique.

4 Lorsque le circuit défectueux est atteint, le disjoncteur se déclenche.

5 Abaissez le disjoncteur ou porte-fusible défectueux, débranchez tous les appareils alimentés par ce circuit, puis refaites un essai.

6 Si le problème persiste, appelez votre installateur. Si le défaut a disparu, la cause provient d'un de vos appareils, contactez votre électricien chargé de votre installation intérieure.



Obtenir des services, des conseils

Voici quelques services proposés par votre SICAE, pour lesquels vous pouvez nous contacter :

SERVICE “RELEVÉ CONFIANCE”

Vous souhaitez être facturé au plus juste et éviter les estimations, optez pour le service gratuit « **Relevé Confiance** » proposé par la SICAE !

Avant chaque facturation qui sera basée sur des index estimés, vous recevez une alerte par email afin de nous communiquer vos index relevés avant une date annoncée.

Important : Si vous ne répondez pas ou répondez après cette date, vous recevrez une facture basée sur des index estimés qui ne pourra être modifiée.

Pour souscrire à ce service, rien de plus simple :

Connectez-vous à votre **agence en ligne** sur le site internet www.sicaesomme.fr et dans la rubrique «**mon contrat**», sélectionnez «**souscrire un nouveau service**» puis cliquez sur «**choisir ce service**»

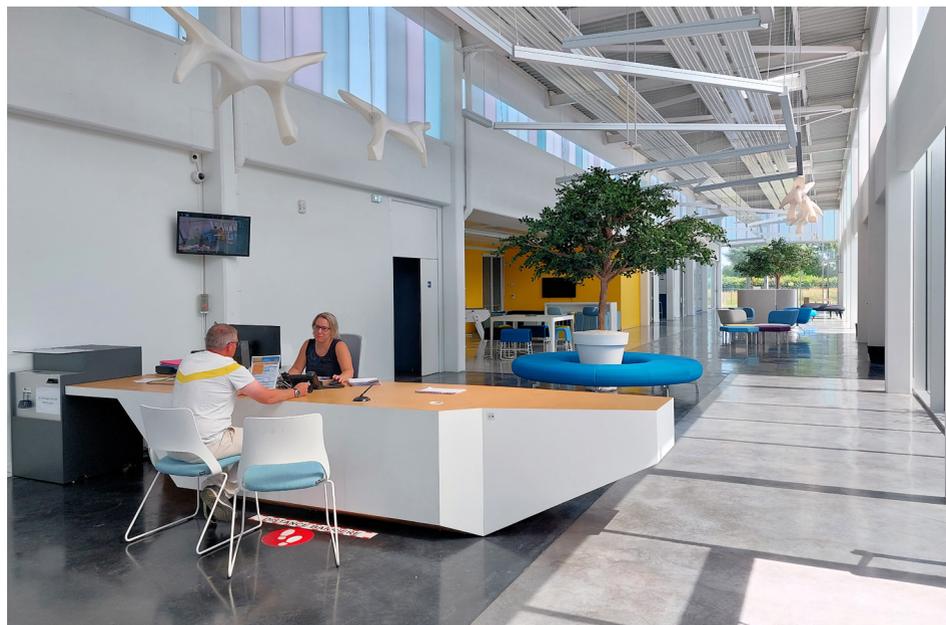
SERVICE “E-FACTURE”

Vous souhaitez opter pour le service gratuit «**e-facture**» proposé par la SICAE !

A chaque dépôt d'une facture sur votre agence en ligne vous recevez une alerte par email.

Pour souscrire à ce service, rien de plus simple :

Connectez-vous à votre **agence en ligne** sur le site internet www.sicaesomme.fr et dans la rubrique «**mon contrat**», sélectionnez «**souscrire un nouveau service**» puis cliquez sur «**choisir ce service**».



OFFRE SUNSHINE

Contrôle technique annuel photovoltaïque

- **Augmente la durée de vie**
- **Réduit le risque**
- **Préserve la productivité**

• Le guide UTE C15-712-1 préconise une visite annuelle de contrôle sur toute installation photovoltaïque.

• Des actions de maintenance doivent être réalisées pour maintenir ou rétablir l'installation dans un état dans lequel elle peut accomplir la fonction pour laquelle elle a été conçue.

**Garantissez la productivité
de votre installation
photovoltaïque
et limitez les risques
en procédant
à une maintenance
préventive annuelle**

L'offre DE MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE

proposée par la SICAE comprend
57 points de contrôle :

- **Contrôle des onduleurs**
- **Contrôle des coffrets AC et DC**
- **Contrôle du point de livraison**
- **Vérification des boîtes de jonction et connexions**
- **Test des protections et de la mise à la terre**
- **Envoi d'un rapport détaillé**

**CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS
D'INFORMATIONS :**

Par mail :

maintenancepv@sicaesomme.fr

Par téléphone : 03 22 86 45 45

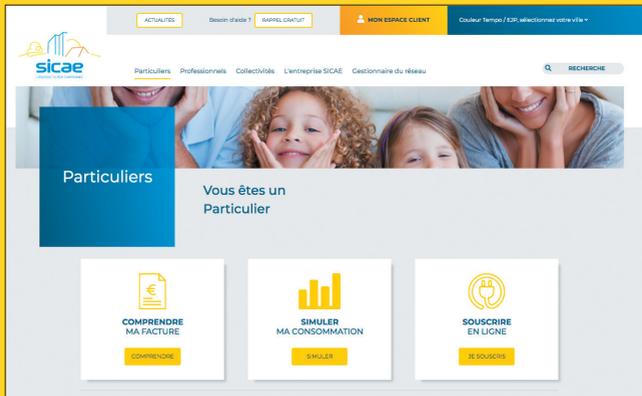


Site internet : www.sicaesomme.fr

Vous retrouverez un grand nombre d'informations sur notre site telles que :

- Les travaux programmés sur votre commune
- Les actualités
- Les conseils sur la maîtrise de l'énergie
- Les documentations et lettres d'information

Vous avez la possibilité d'accéder à votre compte personnel pour visualiser vos dernières factures, déposer vos relevés ou encore consulter les informations relatives à votre contrat.



**POUR PLUS DE SERVICES, CONNECTEZ-VOUS
À VOTRE AGENCE EN LIGNE
SUR NOTRE SITE INTERNET**
www.sicaesomme.fr

Pour créer votre compte, il vous suffit de renseigner votre référence contrat, la référence de votre dernière facture ainsi que le montant TTC de celle-ci.

Les services qui vous sont proposés :

- ✓ Consulter votre contrat
- ✓ Consulter et régler vos factures par CB
- ✓ Modifier vos coordonnées, RIB...
- ✓ Souscrire à la e-facture
- ✓ Modifier votre mode de paiement
- ✓ Etre alerté par mail de la réception d'une facture
- ✓ Déclarer vos index et souscrire au service relevé confiance
- ✓ Estimer votre prochaine facture



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sicae-Somme-et-Cambrasis

@sicaesomme

sicae-somme-et-cambrasis



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



**VOUS SOUHAITEZ EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR NOUS ?
VISIONNEZ NOTRE FILM !**



sicae

L'ÉNERGIE DE NOS CAMPAGNES

ACCUEIL DE HANGEST EN SANTERRE
ZAC du Santerre
80134 HANGEST EN SANTERRE

ACCUEIL DE CAMBRAI
1 bis, Rue d'En bas
59161 ESCAUDOEUVRES

ACCUEIL DE PERONNE
18, Place du Jeu de Paume
80200 PERONNE

03 22 86 45 45

www.sicaesomme.fr

